



Révisées en 2023

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES CHIENS DE BERGER RÈGLES RELATIVES AUX CONCOURS.

Dans ces règles, l'expression «la Société» fait référence à la Société internationale des chiens de berger (ISDS).

NB : Les informations en italique sont spécifiques à la Grande-Bretagne.

1. LES OBJECTIFS D'UN CONCOURS.

Tester la capacité d'un chien, dans un travail d'équipe avec le conducteur, à gérer correctement les brebis dans les différentes circonstances rencontrées lors du travail quotidien. D'où les diverses épreuves telles que la recherche, la conduite, la séparation, le parc et le single, tâches qui peuvent être rencontrées pendant que le berger fait sa tournée quotidienne.

Ces épreuves contribuent à la réalisation de l'objectif principal de la Société, à savoir, promouvoir et favoriser l'élevage, la formation et l'amélioration du chien de berger de travail, cela pour assurer la meilleure gestion du cheptel.

Ces règles sont établies spécifiquement pour les concours nationaux et internationaux de la Société, mais il est prévu que les principes énoncés puissent être appliqués au fonctionnement général de tous les concours de chien de berger.

La Société défend fermement une norme commune et cela devrait et doit être la constante pour chaque juge et concurrent.

Pour parvenir à une cohérence et une norme commune, la Société demande que les observations générales et les règles relatives aux différentes parties de ce document soient suivies par les juges de tous les concours organisés par les associations affiliées à l'ISDS.

2. RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

2-1 LE COMITÉ D'ORGANISATION

- a. *Un comité d'organisation pour chaque national et international sera nommé chaque année par le Conseil. Il aura le pouvoir de prendre des décisions concernant l'interprétation et/ou la gestion de toutes les règles en question, disposer le parcours et superviser le fonctionnement de leur concours respectif.*
- b. *Lors des concours nationaux, le comité d'organisation doit être composé du président et des deux vice-présidents nationaux, ainsi que du président ou du vice-président de la Société (ISDS).*

- c. *Au concours international, le comité des concours est composé des quatre présidents nationaux et du Président ou vice-président de la Société.*
- d. *Si un ou deux membres ne peuvent pas assister à une réunion, après avoir donné leur avis, le comité d'organisation est habilité à prendre une décision.*
- e. *Dans toute situation considérée comme une urgence, le président, le vice-président ou le représentant national peuvent prendre une décision au nom du comité d'organisation s'il n'est pas possible d'organiser une réunion.*
- f. *Le secrétaire d'un concours est soit le président ou le secrétaire de l'association ou, s'il n'est pas disponible, une personne nommée par le comité d'organisation.*

2-2 LES JUGES

- a. *Les deux juges pour chaque concours national sont choisis par le président national et approuvés par le Conseil à l'Assemblée générale annuelle pour officier cette année-là. Leur nom doit avoir été inscrit sur la liste des juges de la nation concernée et ils ne peuvent être ni le président ni un vice-président.*
- b. *Pour le concours Brace, les deux juges nationaux sont les juges de l'année précédente, si l'un d'eux n'est pas disponible, un autre juge est choisi par le Président national parmi la liste des juges.*
- c. *Le concours international est jugé par quatre juges, un de chaque nation : Angleterre, Irlande, Écosse et Pays de Galles. Chacun doit avoir déjà jugé un concours national ou un mondial. Aucun juge international ne peut être juge national pour l'année en cours. Leur nom doit avoir été inscrit sur la liste des juges de la nation concernée au moment de l'approbation. Le juge international sera choisi par son président et ses vice-présidents respectifs.
Les noms doivent être donnés au secrétaire du concours dans les 7 jours suivant l'achèvement du dernier concours national de l'année.*
- d. *Les 4 juges internationaux de Brace doivent être des juges internationaux de l'année précédente de chaque nation si l'un d'entre eux n'est pas disponible, un autre juge est choisi par le Président national parmi la liste des juges.*
- e. *Les juges nationaux et internationaux seront hébergés pendant la durée du concours.*
- f. *La liste des juges de l'ISDS est mise à disposition de tous les administrateurs sur demande.*

2-3 COMMISSAIRES DE COURSE ET COMMISSAIRES DE COURSE ADJOINTS

a. Le commissaire de course national et les commissaires de course adjoints sont des personnes choisies par le président national respectif et approuvées par le conseil lors de son assemblée annuelle à Carlisle pour service aux concours de l'année.

b. Le commissaire de course international et les commissaires de course adjoints seront des personnes choisies par le Président national respectif et ayant déjà été directeur de course international ou directeurs nationaux.

c. Les commissaires de course et les commissaires de course adjoints doivent être membres de la Société.

d. Idéalement, ils devraient être à la fois les anciens et les actuels directeurs de la Société.

Devoirs et responsabilités

e. Les commissaires de course sont des officiels importants et doivent être respectés à tout moment du concours.

f. Le commissaire de course adjoint assume les fonctions décrites ici chaque fois qu'il est chargé par le commissaire de course ou le comité d'organisation.

g. Les commissaires de course doivent être en contact visuel permanent avec les juges, ce qui permet de transmettre immédiatement les instructions des juges aux concurrents ou aux chronométreurs, en particulier en ce qui concerne les validations des juges pour la séparation et le single.

h. Le commissaire de course appelle les concurrents à leur tour conformément à l'ordre de passage, sauf contre-ordre par le comité d'organisation.

i. Le cas échéant, le concurrent doit informer le secrétaire du concours et le commissaire de course qu'un chien remplaçant désigné va concourir. Les juges doivent en être informés.

j. Les placeurs et les récupérateurs travaillent sous l'instruction du commissaire de course.

k. Avant son passage, si le concurrent a des questions concernant le parcours, c'est le commissaire de course qui doit lui répondre.

l. Le commissaire de course doit s'assurer que les brebis soient correctement placées en temps utile, donnant à chaque concurrent une chance juste et égale.

m. Après le début du parcours, le commissaire de course ne communique pas avec le concurrent, sauf sur instruction des juges ou si le concurrent demande aux juges de délibérer sur l'état d'une brebis.

- n. Le commissaire de course est habilité à soumettre aux juges pour leur délibération tout problème ayant désavantagé un concurrent pendant son parcours.
- o. Le commissaire de course doit être disponible en permanence durant le concours pour transmettre aux concurrents toutes les instructions des juges.
- p. Les juges peuvent demander au commissaire de course d'arrêter un chien à n'importe quel moment et ordonner un re-run (nouveau départ) s'ils estiment que les circonstances le justifient.
- q. Le commissaire de course informera le concurrent de la délibération des juges : là où le parcours initial a été arrêté, là où démarre le re-run et quels points avant l'arrêt sont conservés.
- r. Il appartient aux juges d'accorder un re-run sur la base de ce qu'ils observent ou de ce sur quoi le commissaire de course attire leur attention. Un concurrent ne peut pas communiquer avec les juges ou le commissaire de course pour obtenir un re-run, mais il peut attirer l'attention du commissaire de course sur toute irrégularité (ex. état d'une brebis).
- s. Le commissaire de course est responsable en permanence de tenir le terrain dégagé et de s'assurer que le concurrent ou son chien ne sont pas gênés pendant leur parcours.
- t. Le commissaire de course est immédiatement informé par les juges lorsqu'un chien est disqualifié.
- u. Le commissaire de course sera chargé par les juges d'informer le concurrent que son chien est disqualifié.
- v. Le commissaire de course donnera l'instruction pour l'évacuation des brebis à la fin d'un parcours.

Conseils:

1. Les juges des concours nationaux et internationaux peuvent utiliser un signal sonore pour valider le single.
2. L'utilisation de talkie-walkie par les juges lorsqu'ils «refusent» la séparation et lorsqu'ils «acceptent» le single n'est pas conseillée en raison d'un risque de retard de l'information.
3. L'utilisation de talkie-walkie est recommandée pour toutes les autres communications entre le commissaire de course et les juges.

4. Les juges devraient signaler au commissaire du course, le plus rapidement possible, que le conducteur doit séparer à nouveau ; c'est pourquoi le contact visuel est impératif tout le temps.

5. L'utilisation de talkie-walkie est recommandée entre le commissaire course et les placeurs, le récupérateur et d'autres membres du comité organisateur (ex. secouristes, secrétaire, Président).

2.4 LES CHRONOMETREURS

a. *Les chronomètres seront nommés par le président national ou, au besoin par le Président, par le comité local approprié.*

b. Ils seront informés de leurs fonctions par un membre du Comité d'organisation, ou par le secrétaire, et en sont seuls responsables.

5-JUGEMENT ET PARCOURS

5-1 PRINCIPES DE JUGEMENT

À utiliser conjointement avec les informations sur les concours des sections 5.2 à 5.4.

- a. L'ISDS défend fermement une norme commune et cela devrait et doit être l'objectif constant de chaque juge et concurrent.
- b. Il est entendu que ces règles guideront les juges des concours nationaux, internationaux et locaux et qu'ils devront les adopter.
- c. Il est de la responsabilité des juges de s'assurer qu'ils jugent conformément à ces règles.
- d. Tout juge acceptant une invitation à juger l'un des concours de l'ISDS sera tenu, de juger strictement selon les règles établies par l'ISDS et de ne favoriser aucun chien, homme/femme, ou pays.
- e. Le juge qui applique ouvertement ou secrètement ses propres idées de jugement ne rend service ni à l'ISDS ni aux concurrents.
- f. Les juges doivent, à tout moment, pointer le parcours, jusqu'à sa fin ou l'abandon (RET) ou la disqualification (DIS), directement sur les feuilles de jugement officielles.
- g. Il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours facile de juger un parcours dans son ensemble, c'est pourquoi les juges doivent toujours avoir une relecture de la feuille

de pointage à la fin du parcours et décider ensuite s'ils ont été ou non trop sévères ou trop laxistes.

- h. Les juges n'ont pas à discuter de la qualité d'un parcours avec une personne étrangère à la tribune des juges pendant le déroulement du concours. En cas d'un tel comportement, le juge renverra la personne à l'article 5.1h.
- i. Les juges sont habilités à ordonner à tout concurrent présentant un niveau insuffisant de s'arrêter, en gardant à l'esprit la nécessité de préserver le bien-être des chiens et des brebis.
- j. Le parcours commence lorsque le chien est envoyé ou quitte le conducteur pour partir en recherche.
- k. Le parcours se termine et le juge termine son pointage lorsque :
 - les brebis sont dans le parc, la porte fermée
 - le juge accepte le single, ou quel que soit le dernier exercice
 - immédiatement après disqualification ou le retrait ou le temps écoulé.
- l. Les ordres sifflés doivent être considérés au même titre qu'un ordre oral.
- m. Une bonne conduite dans des situations difficiles sera prise en considération par le juge.
- n. Aucun point ne sera accordé pour une phase de travail qui n'a pas été achevée dans le temps imparti.
- o. La décision du juge est définitive à condition que son jugement soit conforme aux présentes règles.

5-2 CHAMPIONNATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE QUALIFICATION (SIMPLES)

5.2.1 Parcours

LA RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DU PARCOURS CONFORMÉMENT A CE RÈGLEMENT INCOMBE AU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le parcours, le barème des points et le temps maximum sont présentés ci-dessous.

Les épreuves se dérouleront avec 5 brebis sélectionnées de manière à ce que chaque concurrent reçoive un lot similaire.

Sauf modifications décidées par le comité d'organisation, le concours se déroulera si possible en suivant les points ci-dessous :

- Brebis : 5 (3 non marquées et 2 marquées avec des colliers).
- Recherche : 400 yards (366 mètres) du conducteur.
- Amenée : passage de la porte centrale = 7 yards (6.4 m) d'écart, 150 yards (137 m) du conducteur, dans l'axe central du terrain.
- Triangle : 450 yards de conduite (412 m), 2 portes avec 7 yards (6.4 m) d'écartement entre les claies. Première porte à environ 150 yards (137 m) du conducteur. Dans le cas d'un parcours court, lorsque l'amenée est inférieure à 400 yards (366 m), le triangle sera allongé de sorte que le total (amenée + triangle) soit, si possible, de 850 yards (777 m).
- Cercle : 40 yards de diamètre (36.6m)
- Parc : 9 pieds (2.74 m) x 8 pieds (2.44 m) de large avec une porte de 8 pieds (2.44 m) de large, sécurisée par une corde 6 de pieds (1.83 m). La porte doit s'ouvrir au moins à 170 degrés.

5.2.2. Recherche (OUTRUN)

- a. Le conducteur restera au piquet de départ dès le début du parcours.
- b. Le chien doit être placé près du conducteur/piquet de départ.
- c. Le chien peut être envoyé de chaque côté.
- d. La recherche ne doit pas être trop droite ni trop large.
- e. Le chien ne devrait pas avoir besoin de commandes supplémentaires à la commande initiale.
- f. Les commandes supplémentaires doivent être pénalisées.
- g. Les commandes redirigeant le chien pendant sa course sont moins graves qu'un stop suivi d'une commande.
- h. Un chien qui ne prend pas les commandes de redirection doit être pénalisé plus sévèrement que celui qui le fait.
- i. Le chien ne devrait pas s'arrêter avant d'avoir atteint le point d'équilibre. Le point d'équilibre étant l'endroit où il prendra possession des brebis pour les conduire dans la direction du premier obstacle.

- j. Il est bien entendu plus grave si le chien s'arrête dans sa recherche que s'il continue après avoir été redirigé. Les juges doivent noter en conséquence
- k. Le chien ne doit pas couper l'axe conducteur/brebis.
- l. Une bonne recherche devrait avoir la forme d'une poire avec l'extrémité arrondie au bout du terrain à proximité des brebis.
- m. Le chien doit finir sa recherche assez loin des brebis pour ne pas les déranger.
- n. Pour une recherche coupée, un minimum de 80% du total des points doit être déduit, de plus des points seront déduits pour les commandes supplémentaires.
- o. La recherche parfaite devrait être exécutée sans aucune commande et les juges doivent déduire des points pour chaque commande supplémentaire. La perte des points dépendra de l'opinion des juges sur la gravité de l'erreur.
- p. L'endroit où se termine la recherche dépendra de la position des brebis. Si les brebis ont quitté leur place initiale, la recherche devrait se terminer à l'endroit où le chien leur fait face afin de les amener en ligne directe vers le premier obstacle. Cela pourrait nécessiter que le chien s'arrête sur le côté de sa recherche si les brebis venaient à sa rencontre, et inversement pourrait signifier qu'il dépasse largement le poteau si les brebis partaient dans la direction opposée.

5.2.3. Prise de possession (LIFT)

- a. À la fin de la recherche, le chien s'arrêtera complètement ou ralentira tout simplement.
- b. L'approche du chien doit être douce, précautionneuse et continue.
- c. Le chien prendra le contrôle d'une manière ferme et calme.
- d. Le chien ne doit pas se précipiter et surprendre les brebis, ni rester couché et nécessiter de nombreux ordres avant de mettre les brebis en mouvement.
- e. La prise doit être douce et contrôlée afin que les brebis démarrent en ligne droite vers le premier obstacle.
- f. Les juges doivent utiliser leurs connaissances personnelles des brebis et des chiens de berger pour déterminer si une prise a trop dérangé les brebis et pointer en conséquence.
- g. A ce stade du parcours, les juges déduiront des points pour les commandes excessives, la lenteur, etc...

5.2.4. Amenée (FETCH)

- a. Les brebis doivent être amenées à un rythme régulier et en ligne droite depuis l'endroit de la prise de possession jusqu'au premier obstacle, puis en ligne droite jusqu'au conducteur/piquet. Si les brebis s'écartent de la ligne, elles doivent être ramenées sur la ligne dès que possible.
- b. Le chien ne doit pas se précipiter ou sur-flanquer les brebis (c'est-à-dire qu'il ne doit pas aller trop loin de chaque côté des brebis, ce qui provoquerait un mouvement en zigzag).
- c. Le chien devrait avoir besoin de peu de commandes et lorsque les brebis s'éloignent de la ligne, on jugera sa capacité à contrôler les brebis et à répondre immédiatement à toutes les commandes.
- d. Aucune nouvelle tentative du passage de la porte n'est autorisée.
- e. Si la porte est manquée ou si les brebis sont hors ligne, la pénalité doit refléter toutes les circonstances, et en particulier la part de la faute imputable au chien et/ou au maître. Les deux peuvent faire l'objet de sanctions. Si les brebis sont dociles et que des erreurs sont commises, la sanction devrait être plus sévère que lorsque les brebis sont difficiles et entraînent ainsi des détournements que le chien est incapable d'éviter.
- f. En cas de passage à côté des portes centrales, une déduction minimale d'un point par brebis doit être opérée, mais les juges doivent tenir compte de toutes les circonstances pertinentes qui contribuent à la faute et ajuster les déductions de points en conséquence.
- g. Sauf instruction contraire du comité d'organisation, à la fin de l'amenée, le conducteur doit faire passer les brebis autour du piquet/derrière lui aussi près que possible et l'ensemble du travail doit être fait de manière douce et continue .

5.2.5. Triangle (DRIVE)

- a. La conduite peut démarrer de gauche à droite ou de droite à gauche selon le parcours et la décision du comité d'organisation.
- b. La première branche du triangle commence immédiatement lorsque les brebis passent derrière le conducteur/piquet.
- c. Après que les brebis ont été conduites dans la première porte, elles doivent tourner immédiatement sur une ligne droite à travers le terrain en direction de la deuxième porte. Lorsqu'elles la franchissent, elles doivent tourner aussi précisément que possible sur une ligne droite vers le cercle.

- d. Il est important que la dernière branche soit en ligne droite vers le cercle, donc celui-ci sera généralement situé de manière à avoir la ligne la plus directe.
- e. Le chien devrait montrer une aptitude à conduire de manière douce et continue sans commandes excessives.
- f. Les brebis sont tenues d'aller en ligne droite d'un obstacle à l'autre et des virages raisonnables sont attendus au piquet et aux deux portes. Si les brebis s'écartent de la ligne, elles doivent être ramenées sur la ligne dès que possible.
- g. Comme dans l'amenée, les portes sont un obstacle qui doit être négocié et un guide pour l'orientation des brebis.
- h. Tout au long de la conduite, les brebis devraient être menées soigneusement, des accélérations excessives avec éclatement et/ou des arrêts successifs ne sont pas souhaitables et doivent être pénalisés.
- i. Si une porte est manquée, une déduction minimale d'un point par brebis doit être opérée, mais les juges doivent tenir compte de toutes les circonstances pertinentes qui contribuent à la faute et ajuster les déductions de points en conséquence.
- j. Une nouvelle tentative de passage de porte n'est PAS autorisée.
- k. Le conducteur restera au piquet jusqu'à ce que la première brebis soit dans le cercle.
- l. Le triangle se termine quand TOUTES les brebis sont entrées dans le cercle.

5.2.6. Séparation (Shed)

- a. Deux brebis non marquées doivent être séparées dans le cercle.
- b. La séparation nécessite la préparation des brebis dans le cercle, par le conducteur et le chien, afin d'être dans la meilleure configuration pour effectuer la séparation intentionnelle des deux brebis non-marquées.
- c. Pour que la séparation soit terminée et jugée satisfaisante par les juges, le chien doit séparer deux des brebis non marquées à l'intérieur du cercle et montrer le contrôle de celles-ci, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.
- d. L'aspect important de la séparation est de tester la capacité du chien à séparer et isoler les deux brebis non marquées du reste du troupeau.
- e. Il n'est pas nécessaire que le chien vienne jusqu'au conducteur.

- f. Le chien est tenu de montrer sa capacité à séparer et tenir les brebis éloignées du reste du troupeau. Il n'est pas nécessaire que les brebis soient poussées loin.

5.2.7. Parc (Pen)

- a. A la fin de la séparation , le chien réunit toutes les brebis, pas nécessairement à l'intérieur du cercle, mais d'une manière pratique et dans la logique du travail, puis le conducteur doit se rendre au parc, laissant au chien le rôle d'amener les brebis vers le parc.
- b. Le conducteur ne doit pas aider le chien à conduire les brebis du cercle au parc.
- c. Le conducteur se tient à la porte en tenant la corde et ne doit pas la lâcher à moins qu'il ne soit nécessaire de refaire la séparation.
- d. C'est au chien de manœuvrer pour présenter les brebis dans la position désirée et réussir l'entrée en parc.
- e. Le conducteur ne doit pas utiliser la porte pour faire entrer les brebis dans le parc et ne doit pas non plus toucher les brebis avec la porte, ce qui entraînerait une déduction de points.
- f. Le conducteur doit fermer complètement la porte dans le délai imparti ou avant de relâcher les brebis.
- g. Après avoir relâché les brebis, le conducteur ferme et attache la porte. Il sera pénalisé si la porte n'est pas attachée.

5.2.8 Single

- a. La notation du single commencera dès que les brebis quittent le parc.
- b. Le conducteur se rendra dans le cercle, laissant le chien amener les brebis du parc au cercle.
- c. Une des deux brebis marquées sera séparée à l'intérieur du cercle et ensuite tenue, à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle, à la satisfaction des juges.
- d. Le conducteur n'est pas autorisé à aider le chien à conduire ou à tenter d'éloigner la brebis quelle que soit la distance. Il ne devra pas contraindre le chien à le faire.
- e. Le single est validé lorsque le chien a tenu la brebis à la satisfaction des juges. Les juges le signaleront.

- f. Comme pour la séparation, le chien, et non le conducteur, doit couper et isoler la brebis seule.
- g. On voit beaucoup trop de conducteurs isoler la brebis tandis que le chien est couché en arrière agissant comme un spectateur presque désintéressé. Cela devra être pénalisé en conséquence.
- h. La plus grande aide que le conducteur puisse apporter à son chien est de s'écarter et de lui permettre de prouver sa capacité à séparer et à tenir une brebis seule (isolée).
- i. Il est essentiel que le chien soit capable d'éloigner la brebis du reste du lot. Les juges ne doivent pas exprimer leur satisfaction tant que le chien n'a pas été entièrement testé et doivent être convaincus qu'il a prouvé sa capacité à le faire.
- j. Le comportement de la brebis doit être pris en compte par les juges lorsqu'ils décident si le single est validé ou non.

5.2.9 Échelle des points

Aucun point ne sera attribué pour les phases de parcours qui n'ont pas été achevées dans le délai imparti. Recherche (20); Prise de possession (10); Amenée (20); Conduite triangle (30); Séparation (10); Enclos/parc (10); Single (10); Total = 110 points.

5.2.10 Délai

15 minutes. Pas de prolongation.

5.4 - FINALE AVEC DOUBLE RECHERCHE ET TRI.INTERNATIONAL SUPRÊME (SIMPLES)

5.4.1 Parcours

LA RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN PLACE DU PARCOURS CONFORMÉMENT A CE RÈGLEMENT INCOMBE AU COMITÉ D'ORGANISATION.

Le parcours, le barème des points et le temps maximum sont présentés ci-dessous.

La concours commencera à 8h00 ou à une heure convenue par le comité d'organisation et l'ordre de passage des chiens se déroulera comme indiqué dans le programme des qualificatifs.

Les épreuves se dérouleront avec 20 brebis, dont 5 marquées avec des colliers, sélectionnées de manière à ce que chaque concurrent reçoive un lot similaire si possible. Sauf modifications décidées par le comité d'organisation, le concours se déroulera si possible en suivant les points ci-dessous :

- Brebis, 1er lot : 10 de préférence placées hors vue du chien.

- Recherche et prise : environ 800 yards (732 mètres) du conducteur.
- Amenée : passage de la porte centrale = 9 yards (8.23 m) d'écart, un piquet de retournement sera placée à 20 yards (18.30 m) de la porte, dans l'axe central du terrain (coté conducteur).
- Brebis, 2ème lot : 10 de préférence placées hors vue du chien.
- Recherche et prise : environ 800 yards (732 mètres) du conducteur.
- Triangle : 600 yards de conduite (549 m), 2 portes avec 9 yards (8.23 m) d'écartement entre les claies. Première porte à environ 200 yards (183 m) du conducteur.
- Cercle : 40 yards de diamètre (36.6m)
- Parc : 9 pieds (2.74 m) x 8 pieds (2.44 m) de large avec une porte de 8 pieds (2.44 m) de large, sécurisée par une corde 6 de pieds (1.83 m). La porte doit s'ouvrir au moins à 170 degrés.

5.4.2 Recherche (Outrun)

a. La première recherche doit être à droite ou à gauche comme décidé par le comité d'organisation avant l'épreuve et tous les concurrents enverront leur chien de ce côté, la deuxième devant être de l'autre côté.

b. Le chien doit être placé près du conducteur/piquet.

c. La recherche ne doit pas être trop droite ni trop large.

d. Le chien ne devrait pas avoir besoin de commandes supplémentaires à la commande initiale.

e. Les commandes supplémentaires doivent être pénalisées.

f. Les commandes redirigeant le chien pendant sa course sont moins graves qu'un stop suivi d'une commande.

g. Un chien qui ne prend pas les commandes de redirection doit être pénalisé plus sévèrement que celui qui le fait.

h. Le chien ne devrait pas s'arrêter avant d'avoir atteint le point d'équilibre. Le point d'équilibre étant l'endroit où il prendra possession des brebis pour les conduire dans la direction du premier obstacle.

i. Il est bien entendu plus grave si le chien s'arrête dans sa recherche que s'il continue après avoir été redirigé. Les juges doivent noter en conséquence.

j. Le chien ne doit pas couper l'axe conducteur/brebis.

k. Une bonne recherche devrait avoir la forme d'une poire avec l'extrémité arrondie au bout du terrain à proximité des brebis.

l. Le chien doit finir sa recherche assez loin des brebis pour ne pas les déranger.

m. Pour une recherche coupée, un minimum de 80% du total des points doit être déduit, de plus des points seront déduits pour les commandes supplémentaires.

n. La recherche parfaite devrait être exécutée sans aucune commande et les juges doivent déduire des points pour chaque commande supplémentaire. La perte des points dépendra de l'opinion des juges sur la gravité de l'erreur.

o. L'endroit où se termine la recherche dépendra de la position des brebis. Si les brebis ont quitté leur place initiale, la recherche devrait se terminer à l'endroit où le chien leur fait face afin de les amener en ligne directe vers le premier obstacle. Cela pourrait nécessiter que le chien s'arrête sur le côté de sa recherche si les brebis venaient à sa rencontre, et inversement pourrait signifier qu'il dépasse largement le poteau si les brebis partaient dans la direction opposée.

5.4.3 Prise de possession (Lift)

a. L'approche du chien doit être douce, précautionneuse et continue.

b. À la fin de la recherche, le chien s'arrêtera complètement ou ralentira tout simplement.

c. Le chien prendra le contrôle d'une manière ferme et calme.

d. Le chien ne doit pas se précipiter et surprendre les brebis, ni rester couché et nécessiter de nombreux ordres avant de mettre les brebis en mouvement.

e. La prise doit être douce et contrôlée afin que les brebis démarrent en ligne droite vers le premier obstacle.

f. Les juges doivent utiliser leurs connaissances personnelles des brebis et des chiens de berger pour déterminer si une prise a trop dérangé les brebis et pointer en conséquence.

g. A ce stade du parcours, les juges déduiront des points pour les commandes excessives, la lenteur, etc...

5.4.4 Amenée (Fetch)

a. Les brebis doivent être amenées à un rythme régulier et en ligne droite depuis l'endroit de la prise de possession jusqu'au premier obstacle, puis en ligne droite jusqu'au piquet de retournement. Si les brebis s'écartent de la ligne, elles doivent être ramenées sur la ligne dès que possible.

b. Le chien ne doit pas se précipiter ou sur-flanquer les brebis (c'est-à-dire qu'il ne doit pas aller trop loin de chaque côté des brebis, ce qui provoquerait un mouvement en zigzag).

c. Le chien devrait avoir besoin de peu de commandes et lorsque les brebis s'éloignent de la ligne, on jugera sa capacité à contrôler les brebis et à répondre immédiatement à toutes les commandes.

d. Aucune nouvelle tentative du passage de la porte n'est autorisée.

e. Si la porte est manquée ou si les brebis sont hors ligne, la pénalité doit refléter toutes les circonstances, et en particulier la part de la faute imputable au chien et/ou au maître. Les deux peuvent faire l'objet de sanctions. Si les brebis sont dociles et que des erreurs sont commises, la sanction devrait être plus sévère que lorsque les brebis sont difficiles et entraînent ainsi des détournements que le chien est incapable d'éviter.

f. En cas de passage à coté de la porte centrale, une déduction minimale d'un demi point par brebis doit être opérée, mais les juges doivent tenir compte de toutes les circonstances pertinentes qui contribuent à la faute et ajuster les déductions de points en conséquence.

g. La 1ere amenée est terminée lorsque les brebis atteignent le piquet de retournement .

h. Le chien sera alors convenablement positionné à une distance raisonnable du piquet de retournement pour être renvoyé vers le deuxième lot de brebis (si possible, invisible par le chien).

i. Le deuxième lot de brebis doit également être amené dans la porte centrale en ligne droite vers un point parallèle au premier lot de brebis (si possible).

Note du traducteur : les articles 5.4.2, 5.4.3 et 5.4.4 jusqu'à l'alinéa « i » sont applicables pour cette deuxième partie du parcours.

j. Dans l'éventualité où le premier lot de brebis remonterait de l'autre côté de la porte centrale, dans la ligne du rassemblement, le conducteur peut, de manière professionnelle, unir les deux lots de brebis avant de franchir la porte centrale.

k. Le chien réunira les deux lots de brebis en allant chercher le premier lot et en l'amenant au deuxième lot. Ceci doit être exécuté de telle manière que toutes les brebis soient réunies avant la fin de l'amenée.

l. À la fin de la récupération, le conducteur fera passer les brebis autour du piquet/derrière le conducteur aussi proche que possible et l'ensemble du travail doit être effectué de manière douce, précautionneuse et continue.

5.4.5 Conduite (Drive)

- a. La conduite peut démarrer de gauche à droite ou de droite à gauche selon le parcours et la décision du comité d'organisation.
- b. La première branche du triangle commence immédiatement lorsque les brebis passent derrière le conducteur/piquet.
- c. Après que les brebis aient été conduites dans la première porte, elles doivent tourner immédiatement sur une ligne droite à travers le terrain en direction de la deuxième porte. Lorsqu'elles la franchissent, elles doivent tourner aussi précisément que possible sur une ligne droite vers le cercle.
- d. Il est important que la dernière branche soit en ligne droite vers le cercle, donc celui-ci sera généralement situé de manière à avoir la ligne la plus directe.
- e. Le chien devrait montrer une aptitude à conduire de manière douce et continue sans commandes excessives.
- f. Les brebis sont tenues d'aller en ligne droite d'un obstacle à l'autre et des virages raisonnables sont attendus au piquet et aux deux portes. Si les brebis s'écartent de la ligne, elles doivent être ramenées sur la ligne dès que possible.
- g. Comme dans l'amenée, les portes sont un obstacle qui doit être négocié et un guide pour l'orientation des brebis.
- h. Tout au long de la conduite, les brebis devraient être menées soigneusement, des accélérations excessives avec éclatement et/ou des arrêts successifs ne sont pas souhaitables et doivent être pénalisés.
- i. Si une porte est manquée, une déduction minimale d'un demi point par brebis doit être opérée, mais les juges doivent tenir compte de toutes les circonstances pertinentes qui contribuent à la faute et ajuster les déductions de points en conséquence.
- j. Une nouvelle tentative de passage de porte n'est PAS autorisée.
- k. Le conducteur restera au piquet jusqu'à ce que la première brebis soit dans le cercle.
- l. Le triangle se termine quand TOUTES les brebis sont entrées dans le cercle.

5.4.6 Tri (Shedding)

- a. Quinze brebis non marquées doivent être séparées dans le cercle.

b. Les brebis sont passées entre le conducteur et son chien et le chien devra arrêter et tenir les brebis marquées.

c. Il est interdit de manœuvrer pour enlever les 5 brebis marquées en une seule coupe pour les séparer des 15.

d. Si des brebis marquées quittent le cercle et rejoignent des brebis non marquées déjà triées, les brebis non marquées auxquelles se sont jointes les brebis marquées seront amenées dans le cercle et le tri est repris.

e. Aucune aide des juges ou du commissaire de course ne sera autorisée si une brebis marquée quitte le cercle sans être remarquée par le conducteur.

f. Jusqu'à ce que les 15 brebis non marquées aient été séparées, le conducteur ne peut se rendre au parc.

g. L'aspect important ici est de tester la capacité du chien à trier ou à séparer les 15 brebis non marquées du reste du troupeau.

h. Le tri ayant été achevé, afin d'opérer de façon pratique, le conducteur peut utiliser son chien pour déplacer les brebis non marquées à une distance de sécurité afin de ne pas interférer avec le parc.

5.4.7 Parc

a. À la fin du tri, le conducteur doit se rendre au parc, laissant le chien amener les 5 brebis marquées au parc.

b. Le conducteur ne doit pas aider le chien à conduire les brebis du cercle au parc.

c. Le conducteur se tiendra à la porte en tenant la corde et ne doit pas la lâcher à moins qu'il soit nécessaire de re-trier.

d. C'est au chien de manœuvrer pour présenter les brebis dans la position désirée et réussir l'entrée en parc.

e. Le conducteur ne doit faire levier avec la porte pour faire entrer les brebis dans le parc ni toucher les brebis avec la porte du parc, ce qui entraînera une déduction de points.

f. Le conducteur doit fermer complètement la porte dans le délai imparti/avant de relâcher les brebis.

g. Après avoir relâché les brebis, le conducteur fermera et attachera la porte.

5.4.8 Échelle des points

Aucun point ne sera attribué pour les phases de parcours qui n'ont pas été achevées dans le délai imparti. Rassemblement 100 (chaque recherche 20; chaque Prise de possession 10; chaque amenée 20); Conduite 40; Tri 20; Parc 10; Total = 170 points.

5.4.9 Limite de temps

30 minutes. Pas de prolongation.

5.5 CHAMPIONNAT DE CONDUITE (DRIVE)

a. *Ce Championnat est réservé au chien (driving dog) sélectionné dans chaque National.*

b. Le nombre de brebis doit être de 50 ou du nombre que le comité d'organisation peut décider, mais pas moins de 40.

c. Les épreuves seront décidées sur un parcours de 800 yards (732 mètres). Si nécessaire, le parcours peut être modifié par le Comité d'organisation.

d. Les brebis doivent être rassemblées et conduites autour du conducteur/piquet puis conduites sur une distance d'environ 800 yards (732 mètres) en passant dans les portes centrales.

Limite de temps 10 minutes. Pas de prolongation.

6. DEROULEMENT DU CONCOURS

6.1 COMMISSAIRE DE COURSE

a. Le commissaire de course adjoint assume les fonctions décrites ici chaque fois qu'il est sollicité par le commissaire de course ou le comité d'organisation.

b. Le commissaire de course appellera les concurrents à leur tour selon l'ordre de passage, sauf contre-indication du comité d'organisation.

c. Le commissaire de course doit s'assurer que les brebis soient correctement placées en haut du terrain en temps utile et donner des instructions pour leur évacuation à la fin du parcours.

d. Avant son passage, si le concurrent a des questions concernant le parcours, c'est le commissaire de course qui doit lui répondre.

e. Après le début du parcours, le commissaire de course ne communique pas avec le concurrent, sauf sur instruction des juges ou si le concurrent demande aux juges de délibérer sur l'état d'une brebis.

f. Si le commissaire de course considère qu'un concurrent a été désavantagé par le placement des brebis pour une raison quelconque, ou s'il considère que la situation nécessite l'arrêt du parcours, il est habilité à s'adresser aux juges pour leur délibération sur la question.

g. Le commissaire de course doit être disponible à tout moment pendant l'épreuve pour transmettre au concurrent toute instruction des juges.

h. Le commissaire de course est responsable en permanence de tenir le terrain dégagé et de s'assurer que le concurrent ou son chien ne sont pas gênés pendant leur parcours.

6.2 CONCURRENTS

a. Les concurrents ou d'autres personnes ne doivent pas emmener leurs chiens sur le parcours avant ou pendant la compétition, et aucun d'entre eux ne fera travailler ses chiens sur les brebis du concours avant les épreuves.

b. Les concurrents peuvent reconnaître le parcours avant le début du concours sans leurs chiens.

c. Aucun chien atteint d'une maladie contagieuse ne doit être amené sur le terrain de concours.

d. Les conducteurs doivent s'assurer que leurs chiens sont en bonne santé et aptes à concourir. S'il y a un doute, ils ne concourront pas sans un contrôle vétérinaire et une lettre de confirmation.

e. En cas de doute, le comité d'organisation peut exiger un nouvel avis vétérinaire.

f. Aucun chien ne doit porter ou transporter quoi que ce soit qui pourrait de quelque manière faciliter sa performance. Tout collier électrique télécommandé est strictement interdit en n'importe quel lieu de concours.

g. La coloration ou la teinture d'un chien est interdite.

h. Tout concurrent dont la chienne est en chaleur doit en aviser le secrétariat avant le début du concours.

i. Aucun chien n'est autorisé dans les tribunes lors des épreuves nationales, internationales et mondiales, à moins qu'il ne soit clairement identifié comme chien d'assistance.

J. Les compétiteurs doivent tenir leur chien sous contrôle à tout moment. Tout chien ou propriétaire interférant avec un autre chien ou un concurrent pendant le parcours peut être disqualifié.

k. Aucun chien ne doit recevoir de drogue ou de médicament susceptible d'affecter sa performance ou son comportement avant ou pendant un concours, autres que les médicaments spécifiquement prescrits ou approuvés par un vétérinaire pour ce chien.

l. Le concours commencera chaque jour à l'heure fixée par le comité d'organisation.

m. Le parcours se fera sur des brebis sélectionnées de manière à ce que chaque concurrent reçoive le même type de brebis si possible.

n. Le secrétaire ou le commissaire de course doit être informé avant le début du parcours qu'un Alternate dog (chien remplaçant désigné) remplacera le premier ou le deuxième chien. Ne pas le faire entraînera une disqualification.

o. Chaque concurrent doit être prêt lorsqu'il est appelé par le commissaire de course et toute personne ne répondant pas à l'appel sera disqualifiée.

p. Les concurrents sont tenus de noter que même si l'ordre de passage est strictement suivi, le timing ne peut être garanti.

q. Tout concurrent souhaitant se faire expliquer le parcours ou faire clarifier un point doit questionner le commissaire de course avant de commencer son parcours. Il ne peut pas poser de questions une fois que son parcours a commencé.

r. En commençant son parcours, le conducteur est censé connaître le parcours et le suivre dans tous ses détails.

s. Une fois qu'un concurrent démarre son parcours, il est entièrement sous l'autorité des juges.

t. Un concurrent qui reçoit une aide extérieure sous quelque forme que ce soit sera passible de disqualification.

u. Si un concurrent touche une brebis, il est passible de disqualification.

v. Sauf arrêt sur ordre du juge, le concurrent finit son parcours lorsqu'il est Time, il gardera ses points jusque là.

w. Au son de la cloche, le conducteur arrêtera son parcours, rassemblera les brebis et les sortira immédiatement du terrain.

x. Tout conducteur qui abandonne ou qui quitte le terrain sans l'autorisation des Juges perdra tous les points.

y. *Tout concurrent du concours qualificatif à l'International peut abandonner mais seulement avec la permission des juges et les points jusqu'au moment de l'abandon comptent toujours pour l'équipe concernée.*

z. La décision des juges est définitive à condition que leur conduite soit conforme aux «règles relatives aux concours» définies par la société.

za. Tout concurrent qui a une question concernant l'affichage des points doit immédiatement en parler au secrétaire.

zb. Les concurrents sont tenus de respecter les règles élémentaires de conduite et de comportement lors d'un concours et tout délit ou abus fera l'objet d'une enquête par le comité des concours et les rendra passibles d'un rapport au Conseil.

zc. Il est interdit aux concurrents ou à leurs représentants d'approcher un juge pour chercher à discuter ou influencer l'attribution des points. Une telle approche est une faute grave et les rendra passibles d'enquête.

6.3 RE-RUNS

a. Les juges peuvent demander au commissaire de course d'arrêter un chien à tout moment de son parcours et ordonner un re run s'ils estiment que les circonstances le justifient.

b. Le re-run commencera là où le parcours a été stoppé et les points marqués avant l'arrêt resteront acquis.

c. Dans le cas d'un re-run donné en raison d'un mauvais nombre de brebis, ou des brebis mal marquées ou une ou plusieurs brebis en mauvais état pour le travail, les juges décideront si le parcours doit commencer depuis le début, ou à partir de quelle étape il redémarrera. S'il est décidé que le re-run commence à une autre étape que le début, les points marqués jusqu'à cette étape sont conservés.

d. Il relève de la discrétion des juges d'accorder un re-run sur la base de ce qu'ils observent ou de ce que le commissaire de course porte à leur attention. Un concurrent ne peut pas communiquer avec les juges pour demander un re run, mais il peut attirer l'attention du commissaire de course sur toute irrégularité (par exemple, des brebis en mauvais état).

6.4 DISQUALIFICATION

a. Les juges doivent informer le commissaire de parcours si un chien est disqualifié.

b. Disqualification aux nationaux :

A moins que la décision de disqualification soit unanime, le concurrent pourra continuer le parcours, mais sera pénalisé par une perte de points à discrétion de chaque juge. Toutefois, un juge ne doit pas retirer un nombre de points supérieur à celui accordé pour l'étape de travail durant laquelle l'incident se produit.

c. Disqualification aux internationaux :

Une décision à la majorité suffit.

En cas d'égalité entre les juges, les règles des nationaux s'appliqueront.

d. Un chien qui se défend lorsqu'il est attaqué par une brebis doit être considéré comme n'ayant pas mordu sauf si la réponse est excessive.

e. En cas de morsure d'un chien, les juges informent immédiatement le commissaire de Course si oui ou non le chien doit être disqualifié.

f. Un concurrent dont le chien s'éloigne fortement du parcours est passible de disqualification.

g. Un concurrent qui reçoit une aide extérieure sous quelque forme que ce soit sera passible de disqualification.

h. Tout chien interférant avec un autre chien ou un concurrent pendant le travail est susceptible d'être disqualifié.

i. Un concurrent disqualifié perdra tous ses points.



Traduction faite par la FSDS (Mai 2023)